

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16890**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Responsable des ressources humaines

Nouvel intitulé : Responsable des ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
GGI - ESGRH (Ecole supérieure de gestion des ressources humaines)	Directeur de l'ESGRH

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

315t Etablissement de la paie, recrutement du personnel et relations sociales

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable des Ressources Humaines assure tout ou partie du développement et de la gestion des ressources humaines. Dans les entreprises de tailles moyennes (100 à 200 personnes) il peut travailler seul ou coordonner une équipe de 1 à 3 personnes.

Ses missions principales portent sur les domaines suivants :

- La gestion administrative et réglementaire : il assure la gestion administrative du personnel et veille à l'application des obligations légales dans le domaine du travail.
- La gestion administrative de la paie en supervisant une équipe interne, externe, ou en la réalisant directement.
- La collaboration à la mise en œuvre de la politique de management auprès de sa hiérarchie RH et de la direction générale.
- Il assiste et conseille les managers opérationnels et les accompagne dans la gestion de leurs équipes, l'organisation et le suivi des entretiens annuels d'évaluation et la formation.

Dans des entreprises grande taille (plus de 500 personnes) avec un service RH plus important, ou alors lorsqu'il travaille dans des cabinets spécialisés en conseil RH, il peut se consacrer à des activités plus spécifiques et devenir, dans ces cas, un véritable spécialiste, parfois doté d'une expertise particulière dans un des domaines suivants :

- Le recrutement
- La gestion des carrières et de la mobilité professionnelle
- La participation au dialogue social

Dans tous les cas, le Responsable des Ressources Humaine doit rester en veille sur les dernières pratiques RH et assurer une veille législative et réglementaire permanente.

Lorsqu'il exerce dans de grandes entreprises (au-delà de 500 salariés), ou dans des structures internationales, la maîtrise de l'Anglais est indispensable. Dans le cadre de grandes entreprises nationales ou internationales il peut également avoir à effectuer des déplacements au sein des différentes filiales ou structures.

Il faut au moins 5 années d'expériences pour occuper un poste de Responsable des Ressources Humaines dans une entreprise de plus de 500 salariés. Dans les plus petites structures, le Responsable des Ressources Humaines peut occuper le poste dès l'obtention du titre et après plusieurs années d'expériences devenir Directeur des Ressources Humaines.

Les compétences attestées concernent :

- La gestion administrative et réglementaire
- La gestion des salaires
- La collaboration à la mise en œuvre de la politique de management des RH
- L'accompagnement et le conseil auprès des managers opérationnels
- La gestion du recrutement et des fins de contrats
- La gestion des carrières et la mobilité professionnelle
- La participation au dialogue social auprès du personnel et des IRP

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Responsable des Ressources Humaines peut exercer son métier dans des structures de taille et d'activités différentes. Il peut s'agir d'entreprises dans tous secteurs d'activité, de tailles moyennes (de 100 à 500 salariés) avec un service des RH comportant 1 ou 2 personnes ou d'entreprises de plus grande taille (500 à 1000 salariés ou plus), avec des services RH plus importants de 3 à 5 personnes ou plus.

Le Responsable des Ressources Humaines peut également exercer dans un cabinet conseil en ressources humaines, dans un organisme de formation, d'out-placement ou d'intérim.

Responsable du Développement des RH

Chargé du Développement RH

Responsable de la Paie

Responsable du Recrutement  
 Responsable Mobilité  
 Chargée de Mission RH  
 Chargé d'Etudes RH  
 Responsable Administration du Personnel  
 Responsable Formation  
 Consultant RH  
 Adjointe au DRH  
 Assistant des RH

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1503 : Management des ressources humaines

M1502 : Développement des ressources humaines

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

- Les principales composantes de la certification s'appuient sur l'évaluation des compétences suivantes :
- la gestion administrative et réglementaire
- la gestion des salaires
- la collaboration à la mise en oeuvre de la politique de management des RH
- l'accompagnement et le conseil auprès des managers opérationnels
- la gestion du recrutement et des fins de contrats
- la gestion des carrières et la mobilité professionnelle
- la participation au dialogue social auprès du personnel et des IRP

Les évaluations s'appuient sur des productions à fournir par les candidats, telles qu'elles peuvent être attendues dans le secteur professionnel. Le candidat aura à présenter un document écrit pouvant être soutenu à l'oral. Parmi ces productions, peuvent être citées :

- Une ou plusieurs fiches de postes, à destination de futurs collaborateurs,
- Calcul d'une paie en tenant compte des éléments variables (congrés, maladie, primes),
- Rédaction de contrats de travail,
- Réalisation de déclarations d'embauche,
- Elaboration du plan de formation à mettre en oeuvre au regard de la population concernée.

-Pour l'accès par la voie de la formation initiale, en cas d'obtention partielle du titre, une session de rattrapage est prévue à la session de jury suivante.

-Le titre peut également être obtenu par la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience, sur la base de l'expérience et des compétences acquises par la pratique en situation de travail qui seront démontrées à travers la réalisation d'un livret de preuves , dit livret 2, conformément à la procédure en vigueur à l'ESGRH.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50 % des membres sont internes à l'organisme 50 % des membres sont extérieurs à l'organisme
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		50 % des membres sont internes à l'organisme 50 % des membres sont extérieurs à l'organisme
En contrat de professionnalisation	X		50 % des membres sont internes à l'organisme 50 % des membres sont extérieurs à l'organisme
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		50 % des membres sont internes à l'organisme 50 % des membres sont extérieurs à l'organisme

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 mai 2007 publié au Journal Officiel du 16 mai 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 16 mai 2007, jusqu'au 16 mai 2012.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable des ressources humaines" avec effet au 16 mai 2012, jusqu'au 16 juin 2018.

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

36 titulaires par an environ

<http://www.esgrh.fr>

**Autres sources d'information :**

[site de l'ESGRH](#)

**Lieu(x) de certification :**

ESGRH

6 rue Froment - 75011 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ESGRH

6 rue Froment - 75011 Paris

**Historique de la certification :**

ESGRH s'appelait IRH (Institut des Ressources Humaines) jusqu'en janvier 2012.

Aujourd'hui IRH est une école du Pôle ESG et fait partie du Réseau STUDIALIS, un réseau de plus de vingt quatre écoles d'enseignement supérieur proposant aux jeunes et aux adultes des parcours de formation, personnalisés et modulables basés sur la recherche d'une excellence académique et sur une proximité avec le monde professionnel.

**Certification précédente :** [Responsable des ressources humaines](#)

**Certification suivante :** [Responsable des ressources humaines](#)